



Passage à la version cible d'Elire

La version d'Elire qui sera disponible à compter du 3 janvier 2019 (version V2) dispose de l'ensemble des fonctionnalités permettant d'inscrire et de radier les électeurs et d'extraire les listes électorales en vue d'un scrutin.

*La version cible sera accessible avec la même adresse
et le même couple identifiant/mot de passe que la version d'octobre*

Par rapport à la version déployée en octobre 2018 (version V1), **elle propose en complément les fonctionnalités suivantes** :

- extraction des listes électorales en vue d'un scrutin ou arrêtées en fin d'année lors des années sans scrutin (format csv et pdf) ;
- extraction des tableaux de mouvements depuis la dernière liste électorale arrêtée (format csv et pdf) ;
- édition de listes d'émargement (format csv et pdf) ;
- édition de listes avec les adresses de contact (pour les mailings et la propagande) ;
- abonnement aux notifications par mail ;
- accès à la documentation à partir du portail.

La version cible (V2) **ne comporte plus les fonctionnalités liées à l'initialisation du REU** : l'onglet vert « Initialisation » sera supprimé :

- la fiche électeur sera accessible à partir de la liste de l'onglet « gestion des électeurs » ;
- la liste des électeurs et la fiche électeur ne feront plus apparaître les états civils de la liste communale ;
- les « cas à expertiser » et les électeurs radiés ne seront plus visibles dans les listes disponibles.

*Si vous souhaitez en conserver la trace, vous devez extraire les fichiers
qui ont servi à l'initialisation avant le 21 décembre.*

Par ailleurs, les inscriptions et les radiations d'office se feront automatiquement et en continu à compter de janvier 2019 : les communes recevront une notification pour chacun de ces mouvements.